

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

---

RECUEIL SPECIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

2012	N° 1
------	------

date de publication : 20 janvier 2012

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier  
à la préfecture de Mont de Marsan  
à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique  
sur le site internet de la préfecture

[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)

---

<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI AQUITAINE .....</b>	<b>1</b>
DECISION RELATIVE A LA LOCALISATION ET A LA DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA REGION AQUITAINE .....	1
DECISION RELATIVE A L'AFFECTATION DES INSPECTEURS DU TRAVAIL DU DEPARTEMENT DES LANDES ..	2

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI AQUITAINE**

**DECISION RELATIVE A LA LOCALISATION ET A LA DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA REGION AQUITAINE**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région AQUITAINE,

Vu le code du travail notamment ses articles R.8122-8 et R.8122-9;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail ;

Vu la décision relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région d'Aquitaine en date du 2 octobre 2009,

Vu le décret n° 3009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La région AQUITAINE comprend 36 sections d'inspection du travail dont une section interdépartementale sur les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

**ARTICLE 2** : La présente décision annule et remplace, uniquement pour l'Unité Territoriale des Landes, la délimitation définie le 2 octobre 2009.

**ARTICLE 3** : Le directeur du travail, responsable de l'unité territoriale du département de la Landes est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le 26 décembre 2011

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi Aquitaine

Serge LOPEZ

Département des Landes

SECTION 401

Localisation :

Cette section est localisée à MONT DE MARSAN.

Délimitation :

Section d'inspection du travail compétente pour toutes les activités soumises au contrôle du Ministère du Travail, pour les territoires suivants hormis :

- les entreprises relevant du contrôle de la section d'inspection 404 dans les territoires suivants
- les activités relevant des affaires maritimes correspondantes aux codes NAF suivants (0311, 0321, 5222, 5224) relevant des agents de contrôle de la section interdépartementale,
- les entreprises ou établissements relevant nommément de la section 403

Cantons de : AIRE-SUR-L'ADOUR, GABARRET, GEAUNE, HAGETMAU, MIMIZAN, MORCENX, PARENTIS-EN-BORN, PISSOS, SAINT-SEVER, VILLENEUVE-DE-MARSAN, MONT-de-MARSAN SUD, MONT DE MARSAN NORD pour la seule ZONE Industrielle de Mi-Carrère

Zones Industrielles de Mont-de-Marsan :

Z. I. Mi-Carrère : rues Allende (R. Salvador) – Barbe d'Or (Av. de) – Capbern (R. André) – Carboué (Imp. De) Chaput (R. Jean) – Costes et Bellonte (R.) – Ferme de Carboué (R. de la) – Keller (Rue Robert) – Labrit (Av. Docteur Etienne) – Laperrine (R. du Général) – Le Brix (R. Joseph) – Lenoir (R. Adjudant) – Maridor (Impasse) – Maridor (Quartier) – Mermoz (Av. Jean) – Mi-Carrère (Av. et Imp. et Zone De)

Zone d'Activités de Pémégnan : rues Condorcet (R.) – Monge (R.) –

Z. I. du Conte : rues Courthabibat (Rue de) – Dive (R. Etienne) – Estève (R. Frédéric) – Ferme de Carboué (R. de la) – Ferme du Conte (R. de la) – Floché (Imp. Et R.) – Pémégnan (Ch. De) –

Z. I. de Larrouquère : rues Espagne (Impasse) – Ferme de Larrouquère (R. de la) – Grégoire (R. de l'Abbé) – Jeunesse (R. de la) – Jouhaux (R. Léon) – Lacaze (R. Raymond) – Moinier (R. du Général)

SECTION 402

Localisation :

Cette section est localisée à MONT DE MARSAN.

Délimitation :

Section d'inspection du travail compétente pour toutes les activités soumises au contrôle du Ministère du Travail, pour les territoires suivants hormis :

- les entreprises relevant du contrôle de la section d'inspection 404 dans les territoires suivants
- les activités relevant des affaires maritimes correspondantes aux codes NAF suivants (0311, 0321, 5222, 5224) relevant des agents de contrôle de la section interdépartementale,
- les entreprises ou établissements relevant nommément de la section 403

Cantons de : AMOU – MONTFORT-EN-CHALOSSE – PEYREHORADE – POUILLON – SOUSTONS – TARTAS

VILLE DE DAX : Toute la ville de DAX SAUF le centre-ville correspondant aux rues suivantes :

Rue des ARCHERS - Cours J. AUGUSTA- Rue des BARNABITES - Rue Louis BARTHOU - Rue de BORDA - Place du Chanoine BORDES- Rue des CARMES- Place de la CATHEDRALE -Rue CAZADE -Rue du CORDON BLEU - Place de la COURSE - Place Roger DUCOS - Rue de L'EVECHE - Rue d'EYROSE - Rue des FAURES - Cours Maréchal FOCH - Place de

la FONTAINE CHAUDE - Rue de la FONTAINE CHAUDE - Rue des FUSILLES - Cours GALLIENI- Esplanade de GAULLE - Impasse GRATELOUP - Rue de la HALLE - Cours Maréchal JOFFRE - Boulevard P. LASAOSA- -Rue du MIRAILH - Place du MIRAILH - Rue MORANCY - Rue NEUVE - Rue du PALAIS - Cours PASTEUR - Rue PENITENTS - Place du PRESIDIAL - Promenade des REMPARTS - Boulevard SAINT PIERRE - Rue SAINT PIERRE - Rue SAINT VINCENT - Rue SAINTE URSULE - Place des SALINES - Rue SULLY - Place THIERS - Rue du TORO - Cours VERDUN Par ailleurs la section d'inspection du travail est compétente pour le contrôle des entreprises ou établissements suivants :

Ville de Dax

Compagnie Thermale de Dax, 2 Cours de Verdun à Dax (40101)

Galleries Lafayette – 19, rue Saint Vincent à Dax (40100)

Canton Dax-Nord :

Sobalaric (intermarché) Rue Brémontes à Saint-Paul-les-Dax (40990)

César Palace (Casino) – Lac de Christus – Saint-Paul-les-Dax (40990)

France Télécom – Rue Jean Oddos – Saint-Paul-Les-Dax (40990)

Clinique Napoléon – Lac de Christus – Saint-Paul-les-Dax (40990)

Canton Dax-Sud : Sodyzo (intermarché) 650, route de Montfort à Yzosse (40180)

#### SECTION 403

Localisation :

Cette section est localisée à MONT DE MARSAN.

Délimitation :

Section d'inspection du travail compétente pour toutes les activités soumises au contrôle du Ministère du Travail, pour les territoires suivants hormis :

- les entreprises relevant du contrôle de la section d'inspection 404 dans les territoires suivants
- les activités relevant des affaires maritimes correspondantes aux codes NAF suivants (0311, 0321, 5222, 5224) relevant des agents de contrôle de la section interdépartementale,
- les entreprises ou établissements relevant nommément de la section 402

Cantons de : CASTETS - DAX Nord - DAX SUD – GRENADE – LABRIT - MONT-DE-MARSAN NORD, à l'exception de la Zone Industrielle de Mi-Carrère - MUGRON– ROQUEFORT – SABRES – SORE

Ville de DAX limitée à son centre-ville correspondant aux rues suivantes :

Rue des ARCHERS - Cours J. AUGUSTA -Rue des BARNABITES - Rue Louis BARTHOU - Rue de BORDA - Place du Chanoine BORDES - Rue des CARMES- Place de la CATHEDRALE -Rue CAZADE -Rue du CORDON BLEU - Place de la COURSE - Place Roger DUCOS - Rue de L'EVECHE - Rue d'EYROSE - Rue des FAURES - Cours Maréchal FOCH - Place de la FONTAINE CHAUDE - Rue de la FONTAINE CHAUDE - Rue des FUSILLES - Cours GALLIENI- Esplanade de GAULLE - Impasse GRATELOUP - Rue de la HALLE - Cours Maréchal JOFFRE - Boulevard P. LASAOSA - Rue du MIRAILH - Place du MIRAILH - Rue MORANCY - Rue NEUVE - Rue du PALAIS - Cours PASTEUR - Rue PENITENTS - Place du PRESIDIAL - Promenade des REMPARTS - Boulevard SAINT PIERRE - Rue SAINT PIERRE - Rue SAINT VINCENT - Rue SAINTE URSULE - Place des SALINES - Rue SULLY - Place THIERS - Rue du TORO - Cours VERDUN Par ailleurs la section d'inspection du travail est compétente pour le contrôle des entreprises ou établissements suivants :

ADAPEI pour l'ensemble des Landes

#### SECTION 404

Localisation :

Cette section est localisée à MONT DE MARSAN.

Délimitation :

Cette section est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements relevant des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural, ainsi que celui des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Entreprises affiliées au régime de protection sociale agricole et entreprises et groupes d'entreprises du secteur bois (NAF 1610, 1622, 1623, 1624) ayant une double affiliation

Et ce, pour la totalité du département des Landes

#### SECTION 407

Voir supra, partie relative à la section interdépartementale.

### **DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI AQUITAINE**

#### **DECISION RELATIVE A L'AFFECTATION DES INSPECTEURS DU TRAVAIL DU DEPARTEMENT DES LANDES**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, soussigné,  
Vu le code du travail notamment les articles R.8122-3 et R.8122-4 ;

Vu la loi n° 50-927 du 10 août 1950 portant ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947 ;

Vu le décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment ses articles 6, 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier de l'inspection du travail ;  
Vu le décret n° 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail ;  
Vu l'arrêté du 23 juillet 2009 portant création et répartition des sections d'inspection du travail ;  
Vu la décision du 26 décembre 2011 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Aquitaine

#### **DECIDE**

##### ARTICLE 1 :

La directrice adjointe du travail, les inspectrices et inspecteurs du travail dont les noms suivent sont chargés de chacune des sections géographiques du département des Landes, telles que délimitées par la décision en date du 26 décembre 2011 susvisée, du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine.

1ère section

ø Monsieur Patrick LASSERRE-CATHALA, Inspecteur du travail

Les contrôleurs du travail, affectés sur cette section sont :

ø Madame Nathalie GAPSKI

ø Monsieur Etienne BORRUT

2ème section

ø Madame Dominique SEGUIN, Directrice adjointe du travail inspectante :

Entreprises ou établissements suivants :

Canton de Dax : SNCF

Canton de Pouillon :

\* SERETRAM

\* FERTINAGRO

Canton de Soustons :

\* LABEYRIE

\* BOURRASSE

\* RAMONDIN

Canton de Tartas :

\* EHPAD

\* TEMBEC

\* SOVOL

\* SOLAREZO

\* EGGER

\* MLPC

ø Monsieur Olivier LECLERC, Inspecteur du travail

Ensemble de la section exception faite des entreprises/établissements contrôlés par Madame Dominique SEGUIN

Les contrôleurs du travail, affectés sur cette section sont :

ø Madame Christiane LAPEYRE

ø Madame Nicole PAREY

3ème section

ø Monsieur Emeric FERCHAUD, Inspecteur du travail

Les contrôleurs du travail, affectés sur cette section sont :

ø Madame Nathalie BIADOS

ø Monsieur José GOMES

4ème section

ø Madame Julie ELICEGUI, Inspectrice du travail

Les contrôleurs du travail, affectés sur cette section sont :

ø Monsieur Patrice DELLA-LIBERA

ø Madame Nathalie DUMSER

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, l'intérim d'une section est effectué par une ou un des inspectrices et inspecteurs du travail présents ou par la directrice adjointe.

Tout agent de contrôle peut être associé aux enquêtes diligentées sur une section quelconque du département des Landes.

ARTICLE 3 : Le directeur de l'Unité territoriale des Landes de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Landes

Fait à Bordeaux, le 26 décembre 2011

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi Aquitaine

Serge LOPEZ